

# Inspections 2019-2020

---



## Commission de suivi des sites miniers uranifères de la Haute-Vienne

20 octobre 2021



# Liste des visites

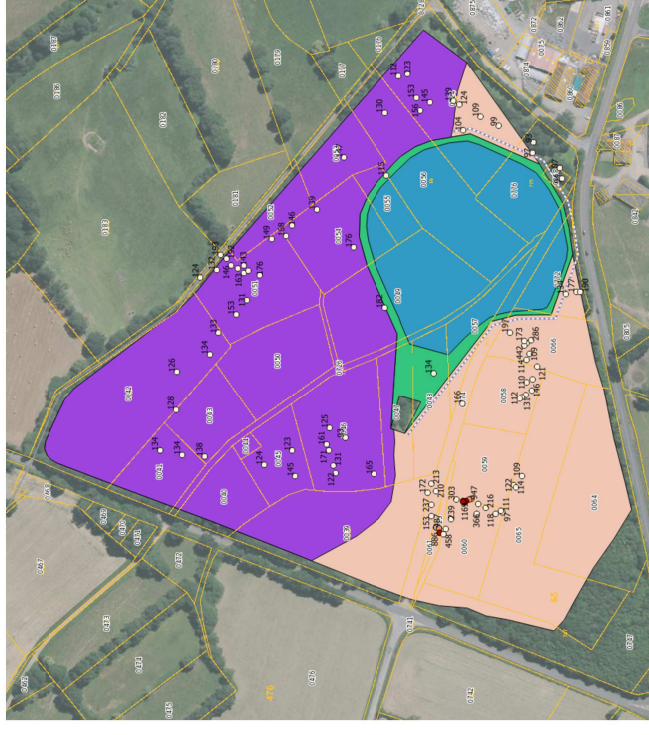
- 2019
  - Visite de récolement du site des Magrimauds et de Montulat
  - Campagnes de contrôles inopinés 2019
  - Inspection du site ICPE du Bernardan (Jouac)
  - Visite de récolement partiel pour le site du Bernardan-Jouac
  
- 2020
  - Inspection du Laboratoire de Pathologies Pulmonaires (LPPE)
  - Inspection de l'Unité de Stockage de Lavaugrasse
  - Inspection du site des Loges
  - Inspections des sites du Fraisse et Vénachat
  - Inspections des sites de Puy Teigneux et des Petites Magnelles



# Site des Magrimauds – Visite de récolement

## 12 mars 2019

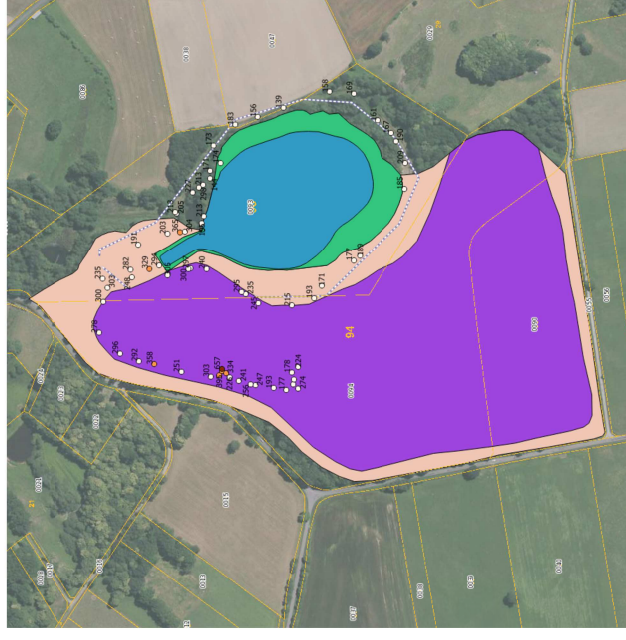
- Concession de Mailhac sur Benaize (échue 31/12/2018), AP1 du 22/08/2000
- Motif inspection : récolement
- Conclusions :
  - Les travaux réalisés ont réduit l'impact des activités minières passées sur le paysage et l'environnement
  - Obligations sécurité, salubrité publiques et protection environnement remplies
  - Rejets air et eau : bilan réalisé (absence d'incidence sur le milieu)
- PV Récolement (12/03/2019)
- Arrêté préfectoral de 2nd donner acte du 29/04/19
  - AP SIS du 20 avril 2021 : connaissance de la pollution des sols



# Site de Montulat – Visite de récolement

## 12 mars 2019

- Concession de Lacour (échue 11/02/2006), AP1 du 14/06/96
- Commune : Saint Sornin Leulac
- Motif inspection : récolement
- Conclusions :
  - Les travaux réalisés ont réduit l'impact des activités minières passées sur le paysage et l'environnement
  - Obligations sécurité, salubrité publiques et protection environnement remplies
  - Rejets air et eau : bilan réalisé (absence d'incidence sur le milieu)
- PV Récolement (12/03/2019)
- Arrêté préfectoral de 2nd donner acte du 29/04/19
  - AP SIS du 20 avril 2021 : connaissance de la pollution des sols





# Bilan Contrôles inopinés

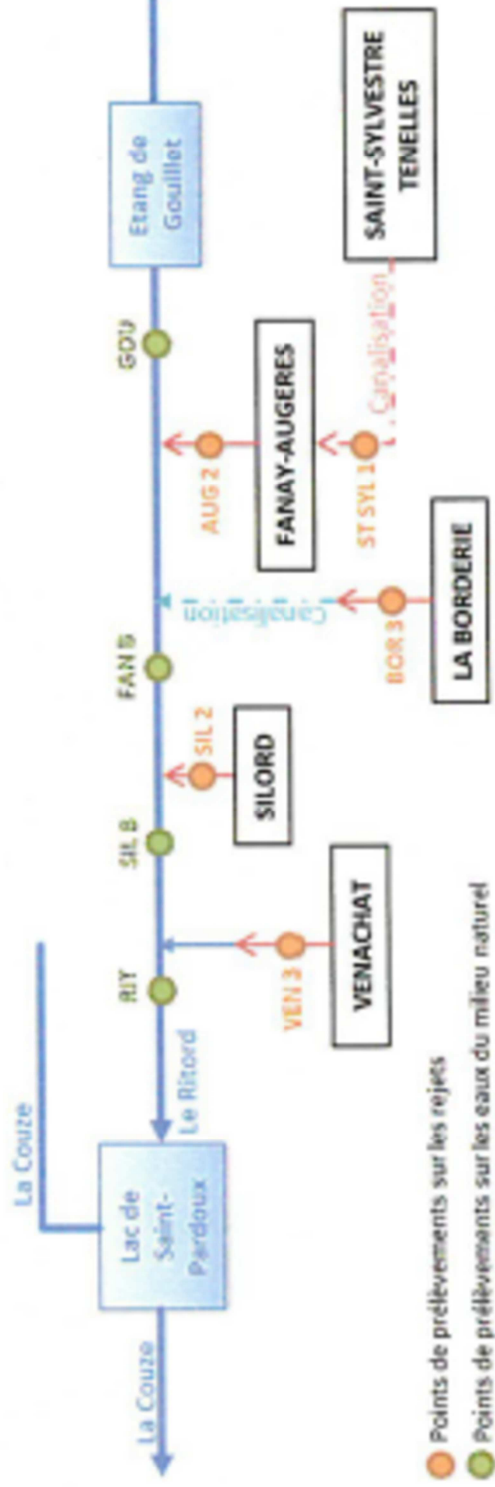
## 11 juin 2019

Circulaire du 22 juillet 2009 relatif à la gestion des anciennes mines d'uranium

- Contrôle sur le rejet des eaux du site minier et/ou sur les eaux superficielles dans le cours d'eau récepteur et comparaison
  - avec les résultats ORANO d'autosurveillance
  - avec les résultats ORANO sur le même prélèvement
- Choix d'un laboratoire extérieur agréé par l'ASN pour les mesures radiologiques

Campagne de contrôles 2019 ciblée sur 2 bassins versants de la Haute-Vienne incluant des sites miniers ayant fait l'objet d'un arrêt de la surveillance sur le vecteur eau et sites toujours sous surveillance

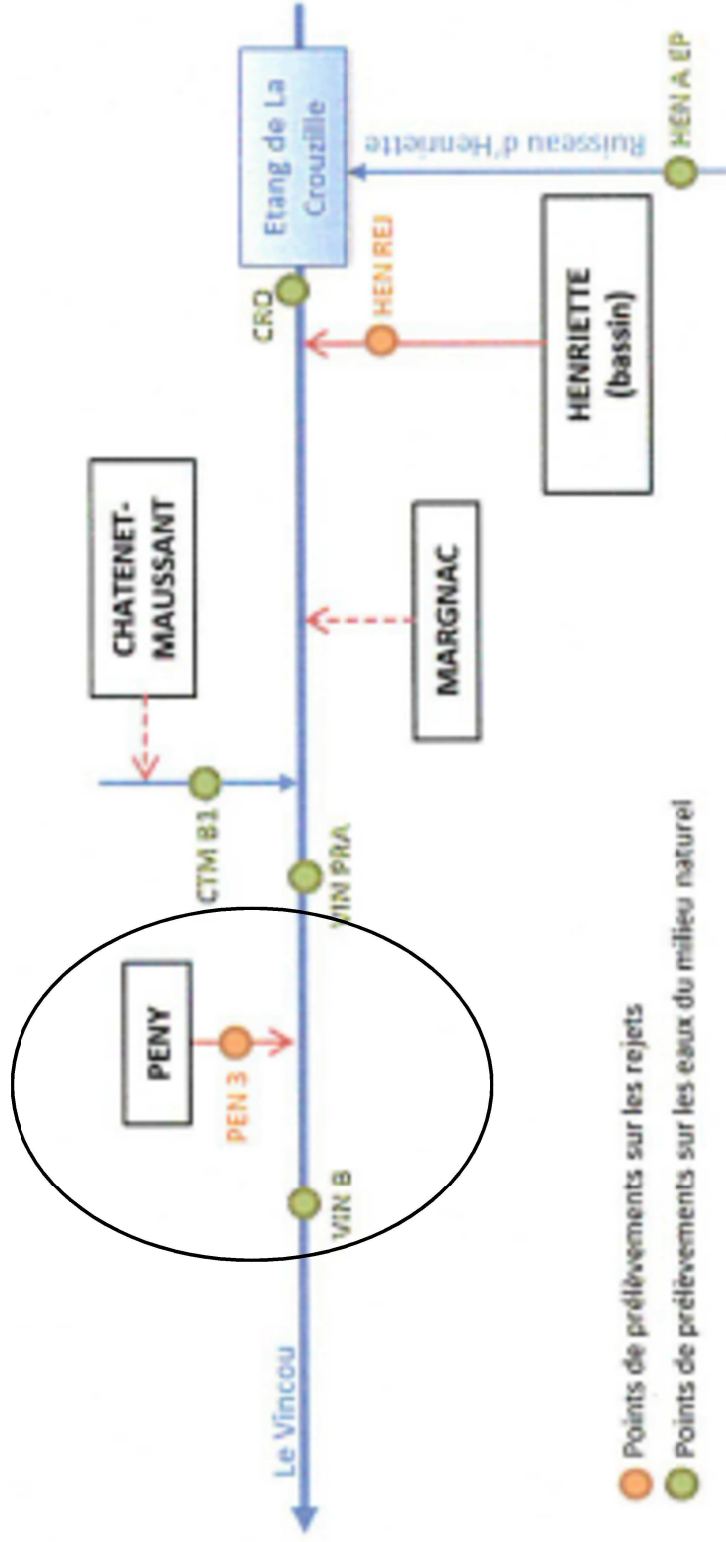
# Bassin versant du Ritord



Localisation des points de prélèvements EAU sur le Ritord par rapport aux sites



# Bassin versant du Vincou



Localisation des points de prélèvements EAU sur le Vincou par rapport aux sites

# Plusieurs constats

- Aucun dépassement significatif des anciens seuils fixés par l'ancien décret n°90-222 du 19/03/1990 (pour rappel : 0,74 Bq/l pour le radium 226 soluble et 1,8 mg/l pour l'uranium 238 soluble) (deux valeurs en radium soluble 0,75 Bq/l contradictoire entre les deux laboratoires)
- Diminution ou stabilité du marquage radiologique par rapport aux derniers résultats d'autosurveillance
- Les mesures prises par Orano pour traiter les rejets miniers doivent être poursuivies. Un point de vigilance doit être apporté concernant les deux points de mesures (Sil 12 et PEN 3 ayant une valeur haute en radium soluble)



# Site du Bernardan-Cherbois

## Visite inspection 27/06/19

- Activité ICPE (stockage de résidus - 1735) encadrée par AP du 21 mai 2002 et du 20 mars 2012
- Thèmes inspection : suites visite précédente (14 avril 2016), réaménagement, stabilité diges/recouvrements, produits chimiques
- 2 écarts réglementaires simples : état des pistes, mentions manquantes d'avertissement stockages de produits chimiques
- Différentes demandes : traitement des eaux (ICPE + MCO), eaux superficielles (IBGN), eaux souterraines (étude hydro), élimination des déchets, programme surveillance diges, compatibilité EPI avec produits chimiques
- Réponses écarts réglementaires satisfaisantes
- Toutes les demandes ont reçu une réponse, certains dossiers transmis sont toujours en cours d'instruction



# Site du Bernardan Cherbois

## Visite récolement 27/11/2019

- Concession de Mailhac sur Benaize (échue 31/12/2018), AP1 du 17/10/2001
- Motif inspection : récolement partiel sur 6,36 ha (site total ~45 ha)
- Plusieurs Constats :
  - Etat terrains et travaux réalisés conformes
  - DEAA < 1mSv/an
  - Suivi radiologique air comparable milieu naturel (maintenu)
  - parcelles peu impactantes eaux souterraines et superficielles (surveillance maintenue)
  - Zone descenderie : aléa « effondrement localisé » niveau moyen, aléa « tassement » niveau faible
  - Clôture non présente autour descenderie
- Réponse : clôture posée début 2020
- PV Récolement (14/05/2020) + AP2 partiel du 02/06/2020



# LPPE Razès

## Visite inspection 07/05/20

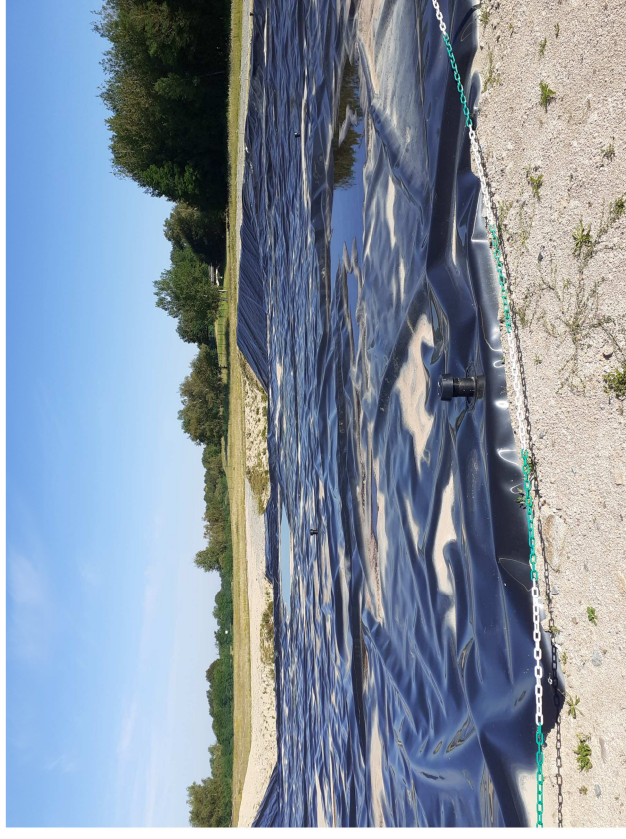
- Transfert ASN → Activité ICPE : encadrée par AP du 28/03/96, autorisation ASN T870293 et arrêté ministériel du 23/06/2016
- Thèmes inspection : configuration et état des installations
- 3 écarts réglementaires simples : déposer dossier cessation d'activité, fournir une étude de dangers, fournir une étude d'impact
- Plusieurs observations : calculer coefficient Q, méthodologie évaluation DEAA, déclaration ANDRA, attestation de garanties financières, fournir planning réalisation et transmettre études
- Les dossiers demandés au titre des écarts réglementaires ont été transmis (instruction en cours)
- Toutes les demandes ont reçu une réponse sauf la transmission de la déclaration ANDRA (relance exploitant en cours), les dossiers transmis sont en cours d'instruction





# USL Bessines

## Visite inspection 25/06/20



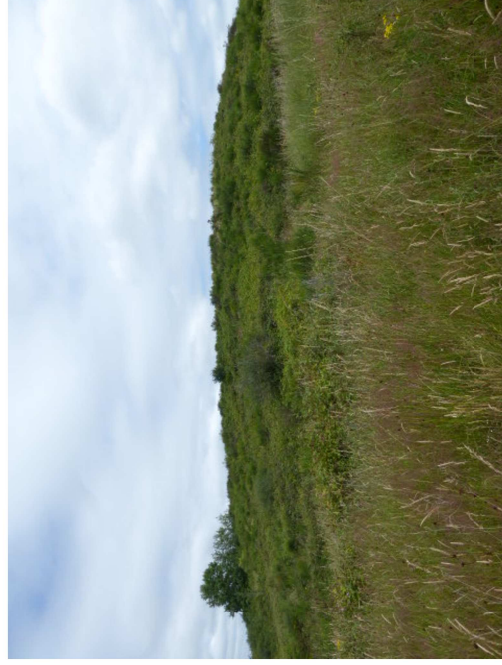
- Activité ICPE (1735) encadrée par AP du 28/01/19
- Thèmes inspection : mise en œuvre travaux, origine premiers apports, résultats d'autosurveillance
- Différentes demandes : documents divers à transmettre à l'inspection, expliquer différence entre activité radiologique déclarée ANDRA et dossier acceptation préalable, préciser origine marquage des eaux drainées + mesures mises en œuvre
- Plusieurs documents demandés ont été transmis, d'autres restent à transmettre, l'exploitant n'a pas encore apporté de réponse à certains points techniques



# Site des Loges- Inspection

## 30 juin 2020

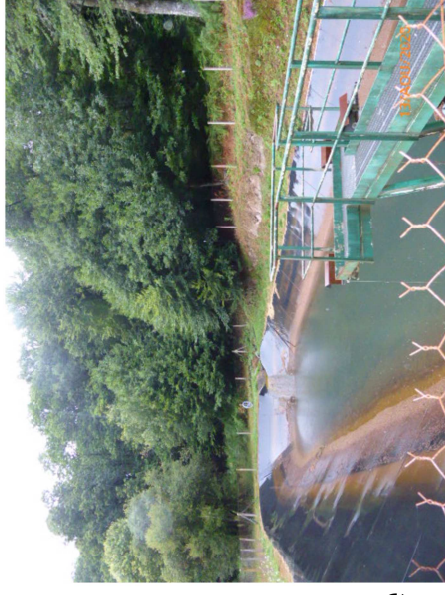
- Concession de Maillhac sur Benaize (échue), AP1 du 01/04/2004
- APC du 15/11/2004 (abrogation points I et II de l'AP1 : propriété)
- Commune : Saint-Léger-Magnezeix
- Motif inspection : programme pluriannuel de visite
- Plusieurs constats:
  - Documents divers à fournir à l'inspection (fournis)
  - Demande de dépôt de dossier de récolement
  - Clôture en mauvais état :
    - Arrêté complémentaire du 27 août 2020 : prescriptions de mesures de mise en sécurité



# Site du Fraisse – Inspection

## 13 août 2020

- Concession de Saint-Sylvestre (échue), AP1 du 20/12/1996
- Commune : Razès
- Motif inspection : programme pluriannuel de visite
- Plusieurs constats :
  - Documents divers à fournir à l'inspection (fournis)
  - L'exutoire des drains passant sous le bassin rejette des eaux dont la caractérisation est inconnue. Demande d'un bref descriptif des travaux effectués sur ce bassin (schéma des drains, sortie de ces derniers...) et de caractériser les rejets aqueux au niveau du drain.
  - Dans le cadre de la gestion à long terme (avant la sortie du site de police des mines), un étude sur une méthode de traitement sans relevage des eaux et sans produits chimiques (traitement passif) devra être étudiée (PNGMDR)
  - Pas de suivi intégré au SME de Bessines pour la traçabilité des boues, à mettre en place
  - Site en bon état d'entretien, état inchangé depuis la dernière visite





# Site de Vénachat- Inspection

## 13 août 2020

- Concession de Saint-Sylvestre (échue ), AP1 du 10/08/2001
- Commune : Compreignac
- Motif inspection : programme pluriannuel de visite
- Plusieurs constats :
  - Absence de plan compteur actualisé (A0), Fourni
  - Vol de clôture, réparation 30 septembre 2020
  - Site en bon état d'entretien



# Site de Puy Teigneux- Inspection

## 01/12/2020

- Concession de la Gartempe (échue ), AP1 du 20/12/1996 modifié par l'AP du 17/06/2002 (suppression du traitement des eaux d'exhaure)
- Commune : Bessines sur Gartempe
- Motif inspection : programme pluriannuel de visite
- Plusieurs constats :
  - Absence de plan compteur actualisé (A0), Fourni
  - État inchangé depuis la dernière visite
  - Site en bon état d'entretien





# Site des petites Magnelles – Inspection

## 01/12/2020

- Concession de la Gartempe (échue ), AP1 du 07/02/95 modifié par AP du 19/02/99 (arrêt surveillance)
- Commune : Bessines sur Gartempe
- Motif inspection : programme pluriannuel de visite
- Plusieurs constats :
  - État inchangé depuis la dernière visite
  - Site en bon état d'entretien, état des verses ne présentant pas de dangers pour la sécurité publique
  - Demandes d'investigations et campagnes de mesures pour un futur dépôt de dossier de récolement

